



MES DEMARCHES

PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION à compter du 27 MAI 2021

- **je me connecte régulièrement à mon compte**
- **je réponds obligatoirement à chaque proposition reçue dans le délai défini :**
 - 5 jours pour les propositions reçues le 27 mai
 - 4 jours pour les propositions reçues le 28 mai
 - 3 jours pour les propositions reçues à compter du 29 mai
(je reçois un SMS de relance si je n'ai pas répondu à la proposition)
- **je renonce ou je maintiens mes vœux 'en attente'**

POINT D'ETAPE du 29 juin au 1^{er} juillet :

obligatoire pour tous les candidat.es* ayant conservés des vœux 'en attente'.

J'indique mes vœux qui m'intéressent toujours.

** hors candidat.es ayant accepté définitivement une proposition d'admission, ayant choisi le répondeur automatique ou ayant formulé des vœux dans le cadre de la procédure complémentaire.*



AU CAS PAR CAS

J'ai reçu une proposition d'admission qui me satisfait

- j'accepte la proposition d'admission
- je renonce par conséquent aux autres propositions d'admission qui me sont faites
- je procède à l'inscription administrative auprès de mon futur établissement et selon les modalités données (inscription possible qu'après les résultats du bac)
- je renonce aux vœux en attente

J'ai reçu une proposition d'admission et suis en attente sur la formation désirée

- j'accepte la proposition d'admission
- je maintiens mes vœux en attente
- je consulte les indicateurs (rang dans la liste supplémentaire, ordre d'appel...)

Je n'ai pas reçu de proposition d'admission au 27 mai

Pas de panique, les propositions arrivent en continu, au fur et à mesure. C'est le principe des 'chaises musicales', une proposition d'admission refusée par un.e candidat.e pourra vous être proposée, en fonction de votre dossier. Des indicateurs (rang dans la liste supplémentaire, ordre d'appel...) seront notifiés dans votre dossier et vous permettront de voir l'évolution de votre candidature.

Je suis refusé.e sur tous mes vœux :

- je prends un RDV d'accompagnement à l'orientation au lycée ou au Centre d'Information de Poitiers.
- je consulte les places vacantes régulièrement à compter du 16 juin sur Parcoursup
- je n'ai que des réponses négatives ou rien en me plait : à compter du 02 juillet, je sollicite la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur via mon dossier Parcoursup. La CAES va étudier votre situation afin de vous proposer une place dans une formation qui se rapprocherait de vos vœux initiaux. IMPORTANT : je veille à remplir la rubrique Préférences et autres projets'.